



ACCUEIL PERISCOLAIRE & RESTAURANT SCOLAIRE 2020-2021

**Groupe Scolaire Félix Pauger
Ecoles Maternelle et Élémentaire**



Sommaire

Rentrée 2019 !	2
L'Equipe des Services Périscolaires.....	3
Règles de vie.....	4
Les Différents Temps de l'Accueil Périscolaire	5
Le Restaurant Scolaire	8
La Tarification de l'Accueil Périscolaire	9
Le portail famille	10
Modalités d'inscriptions.....	13
Inscriptions.....	14
Informations diverses.....	15

Rentrée 2020 !



Une fois n'est pas coutume, la rentrée 2020 devrait se dérouler de manière sereine et quasi-normale.

En effet, les annonces en mars du maintien des classes ouvertes à la rentrée 2019 permettront aux équipes enseignantes et aux agents d'appréhender l'accueil des enfants dans les meilleures conditions.

Ce contexte est donc des plus rassurants après l'année scolaire tumultueuse » qui vient de s'achever...

Une année qui avait débuté à l'école Élémentaire avec 5 classes, malgré l'alerte faite aux services de l'académie d'une situation très délicate : une rentrée avec 2 classes de CP/CE1 avec 28 et 29 élèves. Heureusement, un moyen supplémentaire a été accordé lors de la première semaine et une nouvelle répartition avait donc été faite rapidement pour permettre aux jeunes élèves de débiter les apprentissages dans de très bonnes conditions.

En octobre, un épisode climatique a emporté une partie de la toiture de l'école élémentaire, provoquant d'important dégâts dans deux classes. Après 4 mois de travaux et plusieurs déménagements de tables, chaises... les enfants et leurs enseignants ont pu ré-intégrer et profiter leurs classes.... juste avant que ne survienne la pandémie liée au COVID-19

Lors de cette situation inédite, les écoles ont été fermées pendant près de 2 mois. Au cours de cette période, les enfants ont pu bénéficier d'un suivi pédagogique grâce à l'investissement des équipes enseignantes. Puis tous les agents municipaux se sont mobilisés pour préparer les locaux dans le respect du protocole sanitaire puis assurer les temps de surveillance pour leur permettre de revenir en classe progressivement, lors des 3 « rentrées » préparées en concertation avec les élus et les enseignants.

C'est pourquoi, en cette fin d'année, je tiens à remercier tous les agents de la sphère scolaire pour leur investissement et leur mobilisation tout au long de cette année ; leur réactivité et leur adaptation ont permis aux jeunes lambertois de suivre leur scolarité le mieux possible au vu des aléas rencontrés.

Je leur souhaite à tous, ainsi qu'aux enfants, enseignants, parents de bonnes vacances bien méritées.

Delphine BONNAUD
Adjointe aux Affaires Scolaires et à la Jeunesse

L'Equipe des Services Périscolaires



L'Equipe de l'Accueil Périscolaire

Maternelle



Mmes Fanny QUEMENER, Natacha GOBEE, Magali YOU, Stéphanie BESCHU

Elémentaire



Astrid PICCO, Géraldine MENARD



Maxime POULET, Martine COURAUD



Stéphanie DEDRON
Coordinatrice des Services
Périscolaires

02 41 77 54 80
periscolaire@saintlambertlapotherapie.fr



Règles de Vie

L'accueil périscolaire est un service à la disposition des parents indisponibles pour prendre en charge leurs enfants.

Il est demandé aux familles de l'utiliser avec modération dans le respect des rythmes de l'enfant et en respectant les horaires d'ouverture et de fermeture.

ADMISSIONS

- Sont admis les enfants scolarisés à Saint Lambert la Potherie, fréquentant les classes des écoles maternelle et élémentaire et dont la fiche sanitaire de liaison a été remise au service périscolaire.
- En cas d'allergie ou de problème médical, un Projet d'Accueil Individualisé sera mis en place, en lien avec l'école.

REGLEMENT

- Un règlement complet est disponible en consultation à l'accueil périscolaire. Il permet d'énoncer les règles de vie applicables à tous. Des sanctions sont prévues en cas de non respect de ce règlement. Tout manquement grave à ce règlement pourra entraîner une convocation de la famille en mairie et aller jusqu'à une suspension de l'accueil périscolaire.

RESPONSABILITES

- L'encadrement, le service et la surveillance sont confiés à du personnel communal qualifié.
- La gestion administrative est assurée par la Mairie de Saint Lambert la Potherie.
- Rappel : en présence des parents dans l'enceinte de l'école, l'enfant est sous leur responsabilité.
- Il est formellement interdit d'apporter du matériel dangereux
- La mairie décline toute responsabilité en cas de perte d'objets personnels (bijoux, jeux, vêtements...)
- Il est conseillé de marquer les vêtements au nom de l'enfant

ENFANT ACCOMPAGNE = ENFANT EN SECURITE



Les parents doivent accompagner leur enfant jusqu'à l'accueil périscolaire.

La municipalité décline toute responsabilité pour les enfants qui arriveraient non accompagnés.



Les Différents Temps de l'Accueil Péri-scolaire

Les lieux utilisés sont situés dans l'enceinte des écoles Félix Pauger (salles de l'accueil péri-scolaire, cours des écoles, classes pour l'accompagnement aux devoirs) et pour certaines activités dans les différentes salles communales. Les déplacements s'effectuent à pied.

			CLASSE		PAUSE MERIDIENNE		CLASSE								
Lundi	07:30	APS	08:45		12:00		13:45		15:45	pause	16:00	APS/TAP Etude/Jeux	17:00	APS	18:30
Mardi	07:30	APS	08:45		12:00		13:45		15:45	pause	16:00	APS/TAP Etude/Jeux	17:00	APS	18:30
Mercredi	07:30	APS	08:45		12:00	APS	ALSH								18:30
Jeudi	07:30	APS	08:45		12:00		13:45		15:45	pause	16:00	APS/TAP Etude/Jeux	17:00	APS	18:30
Vendredi	07:30	APS	08:45		12:00		13:45		15:30	pause	15:45	APS		18:30	

Organisation des semaines scolaires

ACCUEIL du MATIN

Les enfants peuvent arriver dans les locaux péri-scolaires dès 7h30 jusqu'à l'ouverture de l'école à 8h35.

ACCUEIL du SOIR

Les enfants peuvent quitter l'école dès la fin de la classe, à 15h45 (15h30 le vendredi) ou à tout moment :

- Avec les parents
- Seuls avec une autorisation parentale (pour l'élémentaire uniquement).

Les enfants ne rentrant pas chez eux sont accueillis par le service péri-scolaire dès la fin de la classe jusqu'au début de l'activité choisie.



Les Différents Temps de l'Accueil Péri-scolaire

suite

ACCUEIL du MERCREDI MIDI

Les enfants sont accueillis le mercredi midi de 12h00 à 12h30.

Passé 12h30, l'enfant est transféré au restaurant scolaire et la famille sera facturée pour le repas et l'après-midi avec la tarification du mercredi après-midi correspondante au quotient familial de la famille.

ACCUEIL du MERCREDI APRES-MIDI

Il est ouvert aux enfants de maternelle et d'élémentaire des écoles Félix Pauger et St Maurille.

L'inscription est obligatoire et doit être réalisée via le portail famille.

Le repas doit être réservé et payé au tarif correspondant au quotient familial de la famille.

L'accueil est assuré à partir de la fin de la classe (12h) avec un départ possible à partir de 17h et jusqu'à 18h30.

Les parents fournissent le goûter.

Seuls les enfants restant à l'accueil péri-scolaire l'après-midi du mercredi peuvent déjeuner au restaurant scolaire ce jour-là.





Les Différents Temps de l'Accueil Péri-scolaire

Activités de l'accueil du soir

L'Accueil périscolaire (APS) de 15h45 à 18h30

- Activités libres, ludiques. C'est un moment de détente, en attendant de pouvoir partir à tout moment avec ses parents ou avec l'autorisation signée de ceux-ci. Les lundi, mardi et jeudi de 15h45 à 18h30 précises et le vendredi de 15h30 à 18h30 (ou 16h30 à 18h30 si APC).
- **Changement rentrée 2020-2021 : l'accès pour récupérer les enfants de maternelle avant 17h15 se fera désormais par le portail vert de la cour de récréation des grandes sections et non plus par les escaliers.**

L'aide aux devoirs (étude) de 16h15 à 17h les lundi, mardi et jeudi, à partir du CE1.

- L'étude est un moment où l'enfant fait seul ses devoirs. Un temps de récréation est prévu de 15h45 à 16h15. L'animation de ce temps est confiée à du personnel compétent recruté par la mairie qui surveille et accompagne les enfants.
- Attention, le nombre de places est limité. Les familles seront informées en cas d'impossibilité d'inscrire leur enfant. Le cas échéant, l'enfant sera orienté en accueil périscolaire ou en TAP.
- Les enfants inscrits s'engagent à y rester de 16h15 à 17h pour respecter le travail de chacun ; les parents ne peuvent pas venir les chercher avant cette heure.
- **Après ce temps, les enfants rejoindront les autres enfants à l'accueil périscolaire.**
- Tout enfant inscrit à l'accueil périscolaire ne pourra pas fréquenter l'aide aux devoirs et inversement.

Temps d'Activités Périscolaires (TAP) de 16h à 17h les lundi, mardi et jeudi

- L'enfant participera à une activité pendant toute la période, sur inscription, un jour ou plusieurs jours par semaine. La responsable du temps périscolaire répartira les enfants dans les activités.
- Le choix est fait pour toute la période. Il ne sera pas toujours possible de choisir une activité précise mais des souhaits pourront être demandés.
- Plusieurs sortes d'activités seront proposées (artistique, sportive, ludique, bibliothèque, ...) en fonction des animateurs
- **Après le TAP, les enfants rejoindront les autres enfants à l'accueil périscolaire.**

Les parents fournissent le petit déjeuner et le goûter pour les temps d'accueil périscolaire et le mercredi après-midi.



Le Restaurant Scolaire

Les enfants se retrouvent avec leurs camarades de classe dans un cadre agréable.

Ils mangent à leur rythme en goûtant à tous les plats.

Ils apprennent les règles de vie élémentaires : respect des personnes et des biens, hygiène, sécurité.

Un temps de convivialité, de détente et d'éducation...

HORAIRES

La Restauration est assurée du lundi au vendredi de 12h00 à 13h45.

La restauration est possible le mercredi, uniquement pour les enfants fréquentant l'accueil de loisirs du mercredi après-midi.



Cécile LORY GROSBOIS
Responsable du Restaurant



RAPPEL

Le personnel n'est pas habilité à donner des médicaments sauf dans le cas particulier d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Quotient familial CAF ou MSA	< 600	601 à 749	750 à 999	1000 à 1249	1250 à 1499	>= 1500	Spécial allergie	Hors SLP	Majoration
Tarif Unitaire	1,88 €	2,91 €	3,64 €	4.04 €	4,37 €	4,57 €	Tarif QF x2	5.10 €	Tarif + 1 €



La Tarification de l'Accueil Péri-scolaire

1 tranche horaire = 1 unité

RAPPEL

La tarification s'effectue par unité correspondante à une tranche horaire définie et au quotient familial.

Les tranches de quotients et les tarifs sont fixés par le conseil municipal chaque année. Les familles **devront fournir l'attestation de quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou de la MSA pour bénéficier des tarifs réduits à chaque rentrée, datant de moins de 3 mois.**

MATIN
7h30 – 7h45
7h45 – 8h00
8h00 – 8h15
8h15 – 8h35

SOIR	
Lundi, Mardi & Jeudi	Vendredi
15h45 – 17h00 forfait 3 unités	de 15h30 à 18h30 1 unité par 1/4 h
puis de 17h00 à 18h30 1 unité par 1/4 h	
Dépassement horaire de fermeture (après 18h30) 3 unités par tranche de 15 minutes de retard	Dépassement horaire de fermeture (après 18h30) 3 unités par tranche de 15 minutes de retard

MERCREDI MIDI
12h00 – 12h15
12h15 – 12h30

MERCREDI APRES-MIDI
13h00 – 17h00 forfait 16 unités
puis de 17h00 à 18h30 1 unité par 1/4 h
Dépassement horaire de fermeture (après 18h30) 3 unités par tranche de 15 minutes de retard

Quotient familial CAF ou MSA	<600	601 à 749	750 à 999	1000 à 1249	1250 à 1499	>= 1500	Hors SLP
Tarif d'1 Unité Péri-scolaire	0,17 €	0,40 €	0,47 €	0,54 €	0,58 €	0,62 €	0,72 €

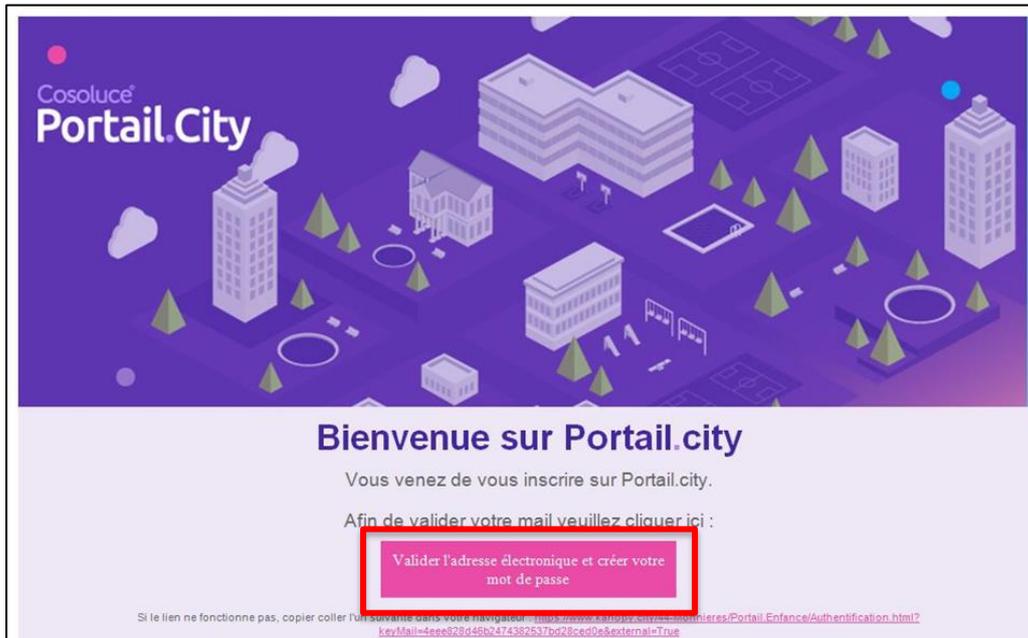


RAPPEL

Toutes les inscriptions aux services communaux (accueil périscolaire, TAP, étude et restaurant scolaire) doivent être effectuées par le biais du portail famille. Afin de pouvoir créer votre accès, il est nécessaire de retourner le plus rapidement la fiche de renseignements remplie de préférence directement informatiquement pour plus de lisibilité. Veillez également à bien désigner :

- Le nom du parent référent
- Une adresse mail valide. Cette dernière est nécessaire pour créer l'accès à votre portail famille. C'est également à cette adresse que vous seront envoyées les factures

CREATION DE L'ACCES AU PORTAIL FAMILLE



- Communication d'une adresse mail valide sur la fiche de renseignements
- Intégration dans le logiciel de l'adresse mail par les services municipaux
- Génération automatique du lien d'accès au portail. Attention ce mail peut arriver directement dans les spams de votre boîte mail. L'émetteur du mail est : « **noreply@cosoluce.fr** »
- Apparaît alors l'image ci-dessus, cliquer à l'endroit indiqué
- L'accès peut se faire sur une application sur smartphone

INTERFACE ET FONCTIONNALITES DU SITE



Le portail famille permet la mise à jour de certaines informations telles que le mail et le téléphone.

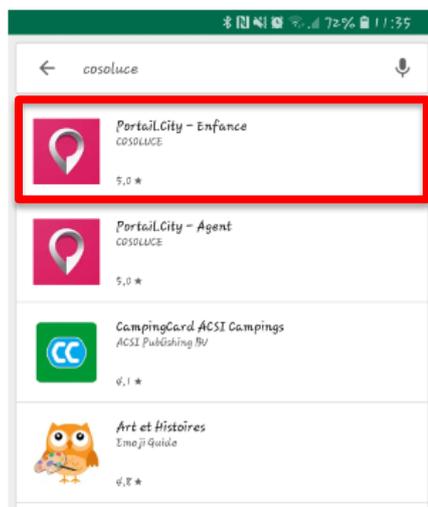
Il est surtout **l'outil de réservation pour l'accueil périscolaire et le restaurant scolaire**

Lien d'accès au portail web :

<https://www.kanopy.city/49-saintlambertlapotherie/portail.enfance/Authentification.html>

L'APPLICATION MOBILE

1



2



3



Taper "portail city" ou "cosoluce" dans la barre de recherche de Google Play ou Apple Store.

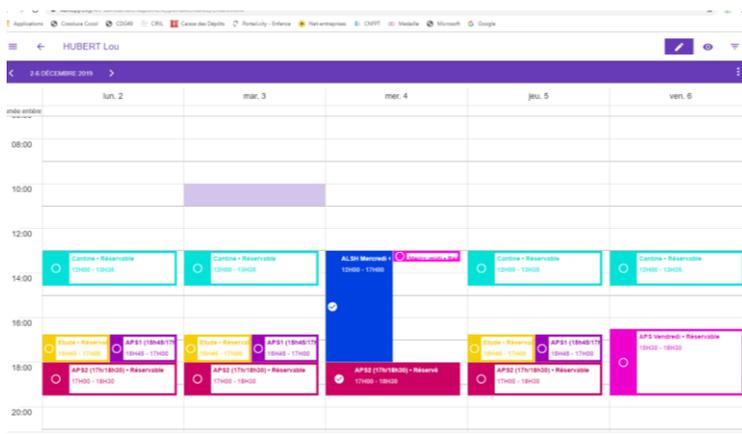
Attention, sélectionner "PortailCity – Enfance"

Sur la page d'accueil soit:
- Se connecter avec l'adresse mail fournie et le mot de passe défini lors de la création du compte
- Créer son compte

Accès au compte de la famille

OUTIL DE PLANNIFICATION ET DE RESERVATION

Site internet



Application mobile



FONCTIONNEMENT

- Facturation des unités consommées le 10 du mois suivant
- Inscription sur le portail famille selon les modalités définies ci-dessous
- **L'inscription à l'accueil du mercredi après-midi entraîne l'inscription et donc la facturation du repas du midi.**

Modalités d'inscriptions

RESERVATION ACCUEIL PERISCOLAIRE, ETUDE, TAP, MERCREDI

- Les inscriptions à l'accueil périscolaire et à l'étude s'effectuent sur le portail familles **avant le jeudi soir 23h30 de la semaine qui précède.**
- Les inscriptions en TAP s'effectuent à la période (entre chaque vacances scolaires). Un formulaire papier est distribué dans les cahiers de liaison deux semaines avant les vacances, dans lequel il faut indiquer l'activité choisie. En parallèle, inscription TAP obligatoire sur le portail familles
- Les inscriptions pour l'ALSH du mercredi après-midi et pour l'accueil périscolaire du mercredi midi (12h à 12h30) s'effectuent sur le portail familles **avant le mercredi soir 23h30 de la semaine qui précède.**

RESERVATION RESTAURANT SCOLAIRE

- Les inscriptions au restaurant scolaire s'effectuent via le portail familles.
- L'inscription et la modification sont possibles **du lundi au jeudi soir 23h30 de la semaine qui précède** la demande.
- **Les inscriptions en dehors de ces délais ou les oublis d'inscription entraîneront une majoration d'1 € par repas**

REGLEMENT

Les unités périscolaires et les repas sont facturés mensuellement.

Les moyens de paiement à votre disposition :

- Prélèvement bancaire (pour pouvoir bénéficier du prélèvement, une autorisation de prélèvement et un RIB devront être fournis)
- Chèque
- Numéraire (rendez-vous obligatoire avec la régisseuse avant le 15 du mois)

En cas de familles avec des parents séparés, un seul parent est facturé. Nous n'acceptons qu'un seul dossier. Merci de nous fournir les documents (attestation quotient familial, autorisation prélèvement, RIB) au nom du parent concerné.

MODIFICATION - ANNULATION - ABSENCE RESTAURANT SCOLAIRE

- Inscription d'un enfant au restaurant scolaire en cours d'année possible.
Modification de l'inscription :
- sur le portail familles **avant le jeudi jusqu'à 23h30 de la semaine qui précède l'inscription**
- En cas d'absence exceptionnelle (maladie), merci de prévenir le restaurant scolaire le jour même par mail à cantine@saintlambertlapotherie.fr ou par téléphone au 02 41 77 58 65, le plus tôt possible en indiquant si possible la durée de l'absence. Le premier jour, le repas sera facturé et les jours suivants si aucun justificatif n'est fourni.
- En cas d'absence occasionnée par un évènement imprévu (grève, intempérie...), le repas ne sera pas facturé.

MODIFICATION - ANNULATION - ABSENCE ACTIVITES PERISCOLAIRES

- Toute absence doit être signalée au plus tôt si votre enfant est inscrit à un ou plusieurs services périscolaires (accueil périscolaire, TAP, étude, ALSH mercredi) ou en envoyant un mail à periscolaire@saintlambertlapotherie.fr ou en appelant l'accueil périscolaire au 02 41 77 54 80
- Attention, en cas d'abus, d'absences répétées et non signalées, la commune se laisse le droit de facturer les activités non consommées.

ATTESTATION FISCALE

- Sur demande, une attestation fiscale peut être délivrée par la mairie pour l'accueil périscolaire des enfants de moins de 6 ans. La demande est à adresser à facturation@saintlambertlapotherie.fr à partir du mois de mars.

Informations diverses

Le dépassement de l'horaire de fermeture (après 18h30) entraîne une surfacturation à raison de 3 unités par tranche de 15 minutes de retard.

Coordonnées informations, réservations, annulations, changements,

Accueil périscolaire :

periscolaire@saintlambertlapotherie.fr

02 41 77 54 80

Restaurant scolaire :

cantine@saintlambertlapotherie.fr

02 41 77 58 65

Questions facturation :

facturation@saintlambertlapotherie.fr

Lien portail familles :

<https://www.kanopy.city/49-saintlambertlapotherie/Portail.enfance/Authentification.html>

Pour rappel...

Ecole Maternelle Félix Pauger :

02 41 77 55 23

Ecole Élémentaire Félix Pauger :

02 41 77 54 36